

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 443

**Artikel:** Pour une autre relance  
**Autor:** A.R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027024>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conjoncture: face à l'austérité proposée par le patronat

*L'évolution du climat économique et social inspire les diagnostics les plus divers. Au point que l'on s'y perd. Dans ce concert, la voix qui s'impose le plus souvent est bien sûr celle du patronat et des milieux de la finance (quand ils sont d'accord). Voyez l'avis de la Société pour le développement de l'économie suisse (bulletin du 21.2.1978), assez représentative; nous citons :*

*« (...) Dans ces circonstances, l'économie suisse a le plus grand intérêt à rester maîtresse de l'évolution de ses coûts; dans la phase conjoncturelle qu'elle traverse, il n'est pas question pour la Suisse d'appliquer les mesures de relance qu'elle s'entend recommander par plusieurs pays ou, depuis quelque temps également, par certains milieux indigènes; la seule action possible pourrait consister à améliorer la rentabilité des investissements ».*

*Et le projet, mille fois répété : « Si l'on parvenait à créer un climat de confiance grâce à une stabilisation des coûts et en renonçant à imposer de nouvelles charges à l'économie en matière d'assurances sociales et par d'autres interventions de l'Etat, la situation pourrait s'améliorer progressivement en ce qui concerne la propension à investir ».*

*Un de nos correspondants tente de prendre pied dans ce maquis d'interférences économiques. A lui la parole ! (Réd.).*

## Pour une autre relance

La tendance à vouloir toujours peindre l'avenir en rose, comme méthode de gouvernement, est morte avec la mort de l'abondance et celle de la dernière « reprise », saluée avec éclat. Celle du printemps 76 s'étant éteinte dès la fin de l'été, l'optimisme a cessé de faire recette.

Certes, le grand marasme de 1975 a été partiellement surmonté. Un petit souffle a effectivement circulé en 1976, au début, puis est tombé rapidement. L'année qui vient de s'achever a été stagnante. L'expansion s'est ralentie aux Etats-Unis et au Japon et a été insignifiante en Europe, indique le supplément de « La Vie Economique » de décembre 1977. Ce même bulletin précise : « la croissance du produit national brut a pratiquement été nulle dans les principaux pays industrialisés occidentaux... », et utilise l'expression : « engourdissement de l'activité conjoncturelle... ».

Les observateurs sont actuellement quasi unanimes à dire qu'il faudrait stimuler les économies, qu'il faudrait, par une politique plus expansive, relancer à la fois la consommation et les investissements. Il paraît que ceci pourrait se faire avec prudence, sans trop raviver la spirale inflationniste. Et chacun de désigner le voisin pour commencer à stimuler, à « relancer »...

### La Suisse : loin de l'autonomie

Examinons de plus près le cas de la Suisse, fortement tributaire, entre tous les pays, de son commerce extérieur, tant son marché intérieur est restreint. Elle doit importer l'essentiel de ses matières premières et de son énergie et sa production, de par sa nature même, est onéreuse : un produit sophistiqué, auquel elle a ajouté de la haute technicité, du savoir-faire de ses cerveaux et de ses ouvriers qualifiés; cela coûte cher. Or, depuis 1973, l'énergie coûte cher aussi, les matières premières également. Quand l'appréciation de la monnaie s'ajoute à tous ces facteurs, on atteint une situation extrêmement tendue pour les marges bénéficiaires d'un grand nombre d'entreprises et l'on frise la catastrophe.

Dans le tissu industriel de notre pays, la part de la petite et moyenne entreprise est très grande. Il n'y a pas que l'UBS, Ciba Geigy et Nestlé ! Pour ce réseau de petites et moyennes entreprises, entre 1974 et 1976, règne une situation qui relève de la loi de la jungle et il n'est pas sûr que cela soit terminé. La loi de la jungle, cela veut dire : le faible

et petit meurt (intempéries, faim ou parce qu'il se fait avaler), le gros et fort survit plus ou moins bien. Or les gouvernements, en Suisse, disposant de très faibles pouvoirs en matière économique, leur capacité de remédier à cet état de chose (même si la volonté existe) est extrêmement limitée.

### Quels petits ?

D'ailleurs quand on parle du petit et du faible qui succombe, il faut nuancer. Ce qui est inquiétant c'est que la récession ne distingue pas entre deux types d'entreprises petite et faible :

- a) celle qui est bien gérée, qui a un marché et une gamme de produits intéressants et que la conjoncture gêne dans ses moyens financiers,
- b) celle qui est en déconfiture, parce qu'elle ne dispose d'aucun des éléments énumérés ci-dessus, très souvent par incompétence de ses patrons ou de ses dirigeants.

Il n'y a pas de Croix-Rouge pour le deuxième type d'entreprises en attendant une législation instaurant un droit de regard et des moyens d'intervention au bénéfice des pouvoirs publics, capables alors de surveiller et de prévenir la dégradation. Tant que ces genres de droits ne seront pas reconnus — le seront-ils un jour ? c'est la musique d'avenir ! — les travailleurs iront pointer à l'Office de placement sans recours. S'agissant du sort des entreprises, le régime capitaliste devrait au moins permettre, au moment de la faillite, de faire la différence entre les différentes sortes de naufrage, de façon à déterminer les responsabilités et à nuancer les possibilités d'aides. Cela n'est pas révolutionnaire. Cela existe ailleurs, il suffit de le vouloir. Quant aux « gros et forts », qui survivent plus ou moins bien, selon les secteurs, là aussi l'absence de moyens à disposition des pouvoirs publics a des conséquences fâcheuses. Car ceux-là, depuis plus de trois ans, ont délibérément choisi d'hiberner. L'investissement ne se fait pas, la machine ne tourne pas à plein. Avec toutes sortes de bonnes raisons, on invoque la dureté des temps (en la fabriquant de ses propres mains), pour préserver des profits et ne pas prendre de risques. C'est la

dérision de la libre entreprise. Le seul domaine où existe une impulsion dynamique c'est le nucléaire. Là, on retrouve l'ardeur des bourgeois conquérants du siècle dernier. Avoir à disposition de l'énergie moins onéreuse (sera-ce le cas ?) en mettant en péril l'espèce et la nature, la survie de l'homme et de son environnement, est-ce bien une noble tâche ?

Là, il faut revenir à cette notion de « relance ». Certains pays ont bien « relancé » récemment : la France pour des raisons électorales et l'Allemagne.

Il y a environ deux ans, la Suisse a aussi un peu « relancé », curieuse notion qui fait penser à un ballon, cela revient sous une forme ou une autre (abattement d'impôts, exonérations temporaires de certaines prestations sociales, crédits octroyés à des taux favorables ou injection directe de fonds (comme dans le bâtiment) à donner ou l'argent public à tel ou tel patron pour l'aider ou l'inciter à investir, à développer ses activités, en préservant ainsi des places de travail ou en créant de nouvelles. Or, si dans le profond marasme de 1975, cette « politique » a apporté un maigre (mais toujours bienvenu) soulagement, cela est devenu, depuis, inopérant.

Ces sortes d'injections ne stimulent pas ou très peu l'organisme. Est-ce la direction de la seringue, est-ce le produit injecté ou est-ce l'état général du malade ? Cela est difficile à dire. Le fait demeure : les investissements ne démarrent pas, on ne fait pas tourner la machine à plein ou presque; la situation de l'emploi, quand elle n'empire pas, stagne. Comparaison n'est pas raison, surtout pour celui qui est personnellement impliqué mais nous devons à l'honnêteté de dire que le taux de chômage qui oscille en Suisse entre 0,4% et 0,6% (à Genève, cela est peut-être saisonnier, nous sommes plus proche de 0,6%) est un des plus bas du monde, conjugué avec un taux d'inflation minime. Nous savons comment cela a été obtenu, sur le dos de qui. Que cela ait pu, dans un pays démocratique, se passer sans soubresauts majeurs, que l'on ait pu procéder à une « reprise en main » en souplesse,

doit être matière à réflexion pour les travailleurs de ce pays.

#### La seule vraie « relance »

Trouver une issue n'est pas, croyons-nous, dans les possibilités actuelles de notre société. Sans vouloir jouer à la voyante et au devin, il n'y a pas de recette miracle à cet état de chose dans le contexte qui est le nôtre. L'appel à la « relance » par la stimulation de la consommation est inflationniste et surtout vain. De quel droit demanderions-nous au travailleur inquiet, incertain, soumis à la fois à la conjoncture et au raidissement patronal, de devenir soudain optimiste et dépenser plus, voire de s'endetter. Même s'il a la chance d'avoir quelques maigres améliorations de salaire... D'où lui viendrait cette insouciance... ? D'un autre côté, nous savons pertinemment que si les patrons ne veulent pas investir ou investir de manière fructueuse, les moyens de les contraindre n'existent pas. Cette illusion doit être bannie.

Reste que la seule « relance » consiste à « re-

penser » notre société, ses buts et ses moyens, ses croyances, ses mythes. Il n'y a aucune vertu à travailler 48 heures par semaines. Le fait que le régime des vacances contenu dans le code des Obligations soit encore de deux semaines est scandaleux. L'année sabbatique et la formation continue n'ont pas droit de cité. L'activité syndicale, politique, des loisirs intelligents et utiles doivent se prendre sur le temps de sommeil et du repos; se lever aux aurores et ajouter les tâches ménagères et les activités annexes professionnelles *tue* et n'enrichit que le patron; se détendre, s'amuser, jouir de l'existence, produire moins mais bien et ce qui est *vraiment* nécessaire, produire sans détériorer la santé et l'environnement, travailler sans s'aliéner et en s'épanouissant... tout ça, le capitalisme ne le connaît pas, ne le prend pas en considération et le couvre d'opprobre morale, tout comme d'ailleurs une certaine forme de collectivisme centralisateur; c'est là où réside la tâche du mouvement ouvrier à la fin du vingtième siècle.

A.R.

#### BAGATELLES

L'initiative « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » prévoit notamment que « les créances des lésés envers les responsables et l'assurance ne se prescrivent pas avant 90 ans à compter de l'événement dommageable ». Commentaire du Conseil fédéral : « Un délai de prescription de 90 ans pour la responsabilité de l'exploitant ne serait pas judicieux (disparition possible de la personne civilement responsable après une si longue durée, impossibilité d'obtenir une couverture provenant d'une assurance) ». Alors que les déchets nucléaires sont dangereux pendant des milliers d'années, le Conseil fédéral chipote sur quelques dizaines d'années. Et conclut : « La réglementation proposée par les auteurs de l'initiative n'est pas le fruit d'une réflexion suffisamment mûre ». Pendant ce temps,

les trois centrales — bientôt quatre — continuent de cracher des déchets dont on ne sait que faire.

\* \* \*

Qu'en termes discrets ces choses-là sont dites ! Dimanche passé, « La Suisse » (en première page) et la « Tribune-Le Matin » (en pages intérieures) annonçaient, dans des termes pour ainsi dire semblables, une augmentation du prix des quotidiens du dimanche : « Les quotidiens romands paraissant le dimanche se sont trouvés contraints de fixer, d'un commun accord, le prix de vente, pour le numéro du dimanche, à un franc dès le 5 mars prochain ». Que l'on sache, les seuls « quotidiens paraissant le dimanche » dont bénéficient les lecteurs suisses romands sont précisément la TLM et « La Suisse », deux publications contrôlées par un seul et même capital, celui de Lousonna. L'« accord » sur la hausse se résume donc à une décision unique d'une société usant, pour l'occasion, de son monopole dominical.